



MAIRIE  
DE  
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES  
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42  
Télécopie : 04 90 43 90 33

## COMPTE RENDU

### Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du Mardi 08 février 2022 à 16h30 en mairie

1

**Présents :** Laurie PONS, Muriel ANDRES, Jean-Christophe AUDIBERT, Florence DE CAMARET, Sylvie GREGOIRE, Sophie LAFFORGUE, Ghislain SABATIER, Virginie SERVAN-SCHREIBER

**Excusé (s) :** Thibault KERHOAS

**Président de Séance :**

Laurie PONS

**Secrétaire de séance :**

Sophie LAFFORGUE

Ouverture de la séance à 16h30

### **Ordre du jour**

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Sophie LAFFORGUE

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : l'une relative à l'assurance statutaire et la deuxième relative à la création d'un emploi.

Autorisation accordée à l'unanimité.

#### **1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 13 décembre 2021.**

**Vote à l'unanimité des membres présents**

## **2°) Délibération n°01-2022 : Convention « Provence en scène »**

Depuis plusieurs années, le Département des Bouches-du-Rhône aide et soutient les communes en matière de programmation culturelle.

Le dispositif Provence en Scène est destiné à aider les communes de moins de 20 000 habitants à diffuser des spectacles vivants d'artistes professionnels en leur apportant une expertise artistique, une aide financière ainsi qu'une aide administrative et juridique.

Madame le Maire propose à l'assemblée de participer au dispositif Provence en Scène au travers d'une convention de partenariat culturel avec le Département.

2

**Votée à l'unanimité des membres présents**

## **3°) Délibération n°02-2022 : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

La commune de Saint-Pierre de Mézoargues dispose d'un contrat groupe négocié par le CDG13 pour l'assurance des risques statutaires. Ce contrat conclue pour une durée de 4 ans arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

La procédure de consultation conduite par le CDG13 comprendra deux garanties :

- Une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public)
- Une garantie pour les agents relevant de la CNRACL.

Le conseil municipal, décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG13 va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Voté à l'unanimité des membres présents**

## **4°) Délibération n°03-2022 : Création d'un emploi permanent**

Afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie et agent d'accueil, Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de secrétaire de mairie et agent d'accueil à temps non complet de 25 heures hebdomadaires, soit 25 /35ème) à compter du 8 février 2022, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie et agent d'accueil.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

**Voté à l'unanimité des membres présents**

## **5°) Délibération n°04-2022 : Débat sur la protection sociale complémentaire**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une protection sociale complémentaire sera obligatoire à compter de 2025 pour la participation à la prévoyance et 2026 pour la participation à la complémentaire santé.

**Voté à l'unanimité des membres présents**

## **6°) Débat d'orientation budgétaire**

### **Questions diverses :**

Projets 2022 et CAUE

Bilan SPM

Projet numérique de l'école

CCID

Installation d'un distributeur de pain

Clôture du conseil à 19h00